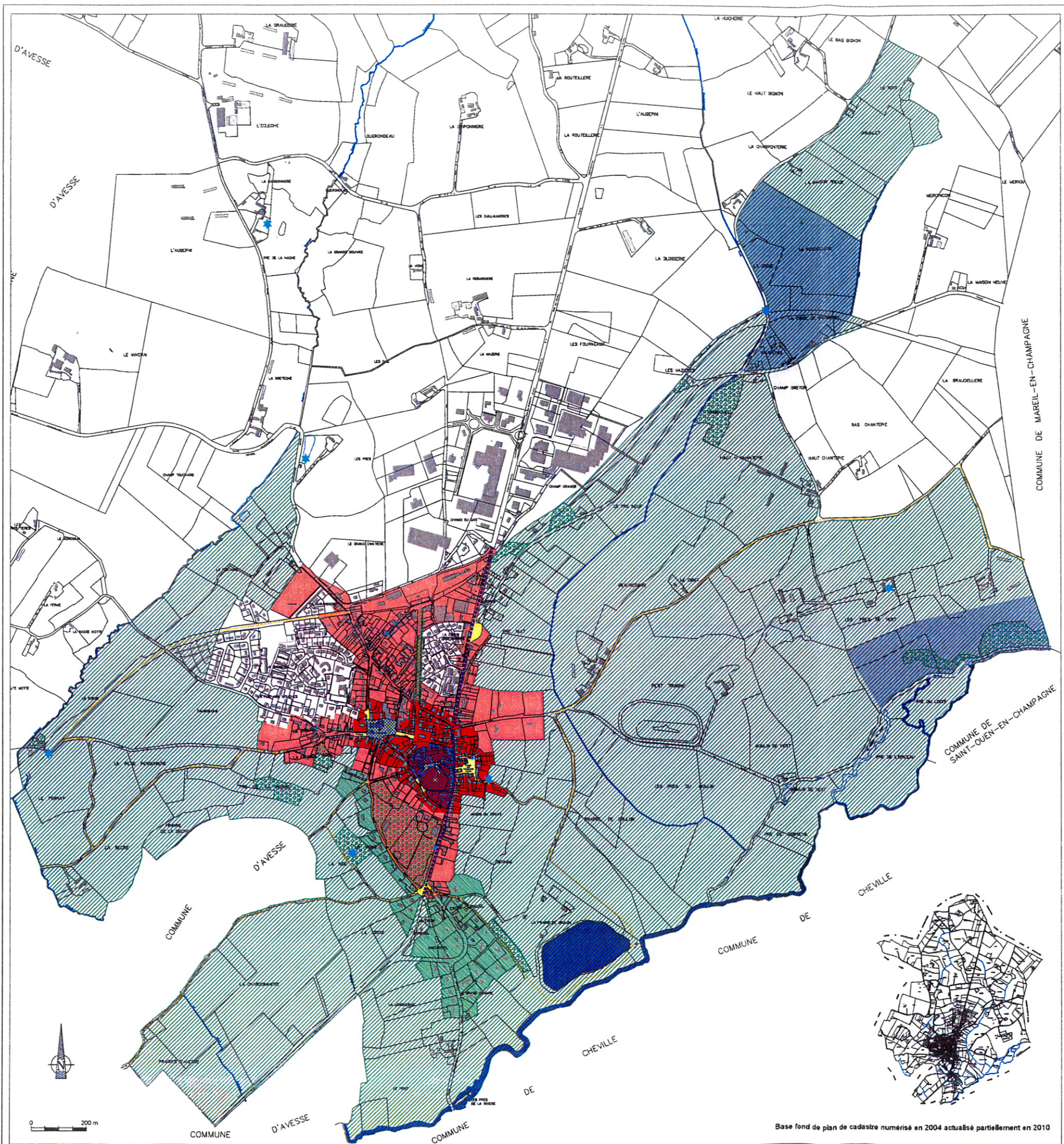




LEGENDE :

- SECTEUR A1 ZONE URBAINE CENTRALE
- SECTEUR A2 ZONE URBAINE PERIPHERIQUE
- SECTEUR P1 SECTEUR PAYSAGER
- SECTEUR P2 SECTEUR PAYSAGER

- MONUMENT HISTORIQUE
- ZONE DE SENSIBILITE ARCHEOLOGIQUE
- ESPACE NATUREL REMARQUABLE (ZNIEFF de 1ère génération)
- ESPACE VEGETAL REMARQUABLE (Parc, jardin, boisement)
- ESPACE PUBLIC REMARQUABLE
- ALIGNEMENT D'ARBRES
- HAIE (A COMPLETER)
- MUR DE CLOTURE
- PETIT PATRIMOINE REMARQUABLE
- SENTIER ET ITINERAIRE
- PRE-ENSEIGNE INTERDITE

COMMUNE DE BRULON
- SARTHE -

A.V.A.P.
(Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine)



- 3 -
PLAN n°1

- Juillet 2013 -

Agence COHIN
Architecte du Patrimoine
80 rue de l'Estérel - 72100 LE MANS

Base fond de plan de cadastre numérisé en 2004 actualisé partiellement en 2010